Séance générale du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 avril, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35 rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Guillaume Fortier,

Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire

Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, directeur général

Mme Mylène Rioux, directrice adjointe des

Services juridiques et greffière

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant au nombre d'étages du projet de construction d'un bâtiment principal mixte au 1717, route Marie-Victorin.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt - Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2024-04 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 2 avril 2024.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 830-1 abrogeant le règlement 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 830-1 abrogeant le règlement 830 décrétant l'acquisition et l'installation d'un système d'alerte à la population et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 937-1 abrogeant le règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 937-1 abrogeant

le règlement 937 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures des rues Beauregard et Thomas et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 315 000 \$ pour en acquitter le coût.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 940-2 modifiant le règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter l'emprunt à un montant de 3 650 000 \$

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 940-2 modifiant le règlement 940 décrétant des travaux de remplacement d'équipements mécaniques à l'usine d'épuration des eaux et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 650 000 \$ pour en acquitter le coût, afin d'augmenter l'emprunt à un montant de 3 650 000 \$.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 982 décrétant des travaux de réfection du pavage des rues Émile-Nelligan et Gabrielle-Roy et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût.

Dépôt – Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût

La greffière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 983 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures et du pavage des rues Thomas, Beauregard et Sainte-Marie et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 4 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2024-094 Approbation du procès-verbal Séance ordinaire 11 mars 2024

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-095 Approbation du procès-verbal Séance extraordinaire 25 mars 2024

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2024, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2024-096 Approbation des comptes - Mars 2024

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de mars 2024 :

Fonds d'administration :

6 488 267,93 \$

Chèques numéros 55560 à 55568, 55638 à 55695, 55766, 55768 à 55786, 55879 à 55891 pour un montant total de 348 685,46 \$

Chèque annulé numéro 54985 pour un montant de 69,48 \$

Paiements par dépôts directs numéros 55569 à 55637, 55696 à 55761, 55787 à 55865, 55870 à 55878 et 55892 à 55944 pour un montant total de 3 163 663,76 \$

Paiements électroniques pour un montant total de 2 975 988,19 \$

Fonds des dépenses en immobilisation :

290 657,52 \$

Chèques numéros 55762 et 55945 pour un montant total de 65 293,05 \$

Paiements par dépôts directs numéros 55763 à 55765, 55767, 55866 à 55869 et 55946 pour un montant total de 225 364,47 \$

TOTAL 6 778 925,45 \$

Certificat de la trésorière numéro 3932

2024-097 Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2024

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2024 de 379 989 \$ au fonds d'administration et de 339 413 \$ en projets d'investissement, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 2 avril 2024 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2024-13 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 631-52 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe J

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 631-52 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications à l'annexe J.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2024-14 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 977-1 modifiant le règlement 977 afin de préciser l'exigence d'installation d'un compteur d'eau

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera proposé l'adoption du règlement 977-1 modifiant le règlement 977 afin de préciser l'exigence d'installation d'un compteur d'eau.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2024-098 Adoption résolution finale – Autorisation du projet de construction d'un bâtiment principal mixte 1717, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un bâtiment principal mixte au 1717, route Marie-Victorin qui comprendra 80 logements résidentiels;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 21 février 2024 du projet de loi 31 qui permet à la Ville d'autoriser un projet d'habitation qui déroge à la règlementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite autoriser le projet conditionnellement à ce que les deux premiers étages hors-sols soient destinés à des usages commerciaux et à l'usage P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'un certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2024-003 a été approuvé par le conseil municipal le 11 mars 2024 par la résolution 2024-073;

CONSIDÉRANT que le projet est conditionnel à l'émission d'un permis conformément au règlement de permis et certificats numéro 711;

CONSIDÉRANT que le projet doit être conforme au règlement de construction numéro 709;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est conditionnelle au début des travaux en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le projet de construction d'un bâtiment principal mixte situé au 1717, route Marie-Victorin dans la zone H-518, le tout selon les plans concepts déposés le 6 février 2024 par le requérant, version 23-0571, conditionnellement aux éléments suivants :

- que les deux premiers étages hors-sols soient destinés à des usages commerciaux et à l'usage P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux;
- qu'un permis soit émis conformément au Règlement de permis et certificats numéro 711;
- que le projet doit être conforme au Règlement de construction numéro 709:
- que les travaux débutent en 2024.

ADOPTÉE.

2024-099 Adoption – Règlement 808-11 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 808-11 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2024.

2024-100 Adoption – Règlement RM-VAR-302-1 modifiant le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux afin de modifier l'autorité responsable de l'application du règlement

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement RM-VAR-302-1 modifiant le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux afin de modifier l'autorité responsable de l'application du règlement.

ADOPTÉE.

2024-101 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2024-008 Permettre la modification d'un bâtiment principal 755, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal pour remplacer le revêtement de crépis par un matériau métallique de même couleur sur le mur avant, pour remplacer la porte de garage du mur latéral gauche par un mur et pour ajouter deux (2) fenêtres sur le même mur au 755, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-014 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 mars 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-008 afin de permettre la modification du bâtiment principal pour remplacer le revêtement de crépis par un matériau métallique de même couleur sur le mur avant, pour remplacer la porte de garage du mur latéral gauche par un mur et pour ajouter deux (2) fenêtres sur le même mur situé au 755, boulevard Lionel-Boulet dans la zone I-208, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 31 janvier 2024, version A557.

ADOPTÉE.

2024-102 Certificat d'autorisation P.I.I.A. nº 2024-009 Permettre la modification d'un bâtiment principal 1408, boulevard Lionel-Boulet Construction Martineau

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment principal pour installer deux (2) fenêtres sur le mur latéral droit au 1408, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-015 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 mars 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-009 afin de permettre la modification du bâtiment principal pour installer deux (2) fenêtres sur le mur latéral droit situé au 1408, boulevard Lionel-Boulet dans la zone I-207, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 31 janvier 2024, version 24-108.

ADOPTÉE.

2024-103 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2024-010 Permettre la modification des enseignes murales et détachée 2358, route Marie-Victorin Alignement Auto-Varennes inc.

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée au 2358, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2024-013 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 mars 2024 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2024-010 afin de permettre la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée au 2358, route Marie-Victorin dans la zone C-612, le tout selon les plans concepts déposés par le requérant en date du 28 février 2024, version 4, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager soit prévu à la base de l'enseigne détachée.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2024-104 Résiliation – Contrat de resurfaçage de divers tronçons de rues – Pavage Métropolitain

CONSIDÉRANT la résolution 2022-165 adoptée par le conseil municipal le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT que les travaux de développement résidentiel sur le boulevard René-Gaultier sont retardés et qu'il serait judicieux d'attendre la fin de ces travaux avant de réaliser la deuxième couche de pavage pour assurer une durée de vie optimale du pavage;

CONSIDÉRANT que la machinerie nécessaire au développement occasionnerait assurément une détérioration prématurée;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 2125 et 2129 du *Code civil du Québec*:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYE par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la résiliation du contrat de resurfaçage de divers tronçons de rues octroyé à Pavages Métropolitain;

DE RELANCER le processus d'appel d'offres pour la deuxième couche de pavage du boulevard René-Gaultier, entre la rue Bissonnette et la rue Saint-Eugène lorsque les travaux de développement résidentiel seront terminés.

ADOPTÉE.

2024-105 Octroi de contrat – Réfection complète des rues Beauregard, Thomas et Sainte-Marie

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réfection complète des rues Beauregard, Thomas et Sainte-Marie publiée sur SÉAO le 6 février 2024;

CONSIDÉRANT que l'octroi de contrat est conditionnel à l'approbation du règlement 983 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la réception de six (6) soumissions aux montants suivants, incluant les taxes :

Excavation Civilpro inc.: 3 623 223,09 \$ **
 Les Entreprises Michaudville: 3 951 000,00 \$
 175784 Canada inc. (Bricon): 3 995 359,09 \$
 A. & J.L. Bourgeois inc.: 4 129 571,30 \$
 Univert Paysagement inc.: 4 428 458,77 \$
 Groupe MPotvin: 4 535 011,12 \$ **

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 3 623 223,09 \$ incluant les taxes pour la réfection complète des rues Beauregard, Thomas et Sainte-Marie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., conformément à sa soumission datée du 26 février 2024 et conditionnellement à l'approbation du

règlement 983 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

DE FINANCER cette dépense par le règlement 983.

Certificat de la trésorière numéro 3923

^{**} Prix corrigé

2024-106 Octroi de contrat – Appel d'offre SGN-2024-0201 – Resurfaçage d'un tronçon de la montée du Lac

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2024-0201 pour le resurfaçage d'un tronçon de la montée du Lac publiée sur SÉAO le 5 mars 2024;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions aux montants suivants, incluant les taxes :

PAVAGE AXION INC.: 423 833,16 \$
 EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.: 430 498,71 \$
 ROXBORO EXCAVATION INC.: 447 000,00 \$
 LES PAVAGES ULTRA INC.: 456 570,65 \$
 PAVAGES METROPOLITAINS INC.: 493 827,00 \$

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 2 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Guillaume Fortier ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat de 423 833,16 \$ incluant 10 % d'imprévus et les taxes pour le resurfaçage d'un tronçon de la montée du Lac, au plus bas soumissionnaire conforme, soit PAVAGE AXION INC., conformément à sa soumission datée du 27 mars 2024.

D'AFFECTER cette dépense au fonds de carrières et sablières.

Certificat de la trésorière numéro 3923

ADOPTÉE.

2024-107 Octroi de contrat - Services professionnels de laboratoire - Contrat annuel

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes en matière d'adjudication de contrats pour la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public SGN-2024-LABO pour les services professionnels de laboratoire publié sur SÉAO le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la secrétaire du comité d'analyse en date du 21 mars 2024;

CONSIDÉRANT que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, soit la firme 8418748 Canada inc. (GIE) est déclarée non-conforme en raison d'irrégularités majeures constatées au bordereau de prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de services professionnels de laboratoire pour l'année 2024 au soumissionnaire ayant obtenu le second meilleur pointage final selon la Loi, soit la firme Englobe Corp., au montant de 416 240,73 \$ incluant les taxes.

D'AFFECTER cette dépense comme suit :

- 1) Aux règlements suivants 351 280,43 \$, ventilé comme suit :
 - Règlement 983 183 857,44 \$
 - Règlement 982 14 311,28 \$
 - Règlement 963 117 998,34 \$
 - Règlement 942 13 193,38 \$
 - Règlement 921 21 919,98 \$
- 2) Au fonds de carrières et sablières 13 801,48 \$;
- 3) Au fonds d'administration 51 158,82 \$.

Certificats de la trésorière numéro 3931-A-B-C

ADOPTÉE.

2024-108 Octroi de contrat – Acquisition et installation de divers panneaux de signalisation extérieure à l'Espace des Bâtisseurs de Varennes

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service pour l'acquisition et installation de divers panneaux de signalisation extérieure à l'Espace des Bâtisseurs de Varennes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 21 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à l'entreprise Enseignes Dominion, un contrat de 25 635,98 \$ taxes incluses pour l'acquisition et installation de divers panneaux de signalisation extérieure à l'Espace des Bâtisseurs de Varennes;

D'AUTORISER une enveloppe maximale de 5 000 \$ taxes incluses pour les raccordements électriques;

D'AFFECTER ces dépenses au surplus non affecté.

Certificat de la trésorière numéro 3914

ADOPTÉE.

2024-109 Octroi de contrat – Acquisition et installation de signalisation extérieure au Complexe aquatique de Varennes

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service pour l'acquisition et installation de signalisation extérieure au Complexe aquatique de Varennes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 20 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à l'entreprise Enseignes Dominion, un contrat de 14 842,18 \$ taxes incluses pour l'acquisition et installation d'une enseigne en bordure de rue et signalisation en vinyles autour du bâtiment pour identifier les entrées et sorties du Complexe aquatique de Varennes;

D'OCTROYER à Imprimeries Multipress, un contrat de 1 874,09 \$ taxes incluses pour l'impression de quinze (15) panneaux de formats variés;

D'AFFECTER ces dépenses au fonds de roulement et de prévoir un remboursement sur une période de 5 ans à compter de 2025.

Certificat de la trésorière numéro 3928

ADOPTÉE.

2024-110 Octroi de contrat – Réparation de l'aire engazonnée au pourtour du coussin gonflable au parc du Portageur

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service pour la réparation de l'aire gazonnée au pourtour du coussin gonflable au parc du Portageur afin de finaliser les travaux débutés en 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 19 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à l'entrepreneur Mapec, un contrat de 21 973,33 \$ taxes incluses pour la réparation de l'aire gazonnée au pourtour du coussin gonflable au parc du Portageur;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de parc et terrain de jeu pour un montant maximal de 12 928,06 \$;

DE PRÉLEVER les sommes restantes, soit 9 045,27 \$, à même l'enveloppe autorisée par la résolution 2023-332, au fonds de parc et terrain de jeu.

Certificat de la trésorière numéro 3926

ADOPTÉE.

2024-111 Octroi de contrat – Affichage et signalisation – Interdiction de circulation des camions lourds dans le centre-ville et sur la montée de Picardie

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service pour l'acquisition et l'installation de panneaux interdisant la circulation de camions lourds dans le centre-ville et sur la montée de Picardie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des communications en date du 19 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire de 105 000 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation de panneaux interdisant la circulation des camions lourds dans le centre-ville et sur la montée de Picardie;

D'AUTORISER la signature d'une entente de location pour l'installation de panneaux d'affichage et de signalisation et tout autre document en découlant par monsieur le maire, ou en son absence, par le maire suppléant et par la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence la directrice adjointe;

D'AFFECTER cette dépense au fonds de roulement et de prévoir un remboursement sur une période de 5 ans à compter de 2025.

Certificat de la trésorière numéro 3927

ADOPTÉE.

2024-112 Projets 2024 affectés au fonds de parcs et terrains de jeux

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 15 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de de 63 517,56 \$, taxes incluses, pour la réalisation de l'aménagement du parc du Souvenir;

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire maximale de 41 333,51 \$, taxes incluses, pour le projet de la station de restauration au parc de la Commune.

D'AFFECTER ces dépenses au fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificats de la trésorière numéro 3929 et 3934

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2024-113 Entente pour l'amélioration de passages à niveau – Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du passage à niveau dont les travaux ont été réalisés par la Ville de Varennes sur la montée de la Baronnie et la route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes a présenté une demande de contribution financière dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire administré par le ministre des Transports du Canada;

CONSIDÉRANT la réception d'une confirmation que le projet est admissible au programme fédéral et nécessite une autorisation en conformité avec la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-061, adoptée le 6 février 2023, demandant au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret d'autorisation afin de permettre la conclusion de l'entente de contribution pour l'amélioration de passage à niveau;

CONSIDÉRANT le décret 355-2024, adopté le 3 avril 2024, autorisant la Ville de Varennes à conclure une entente de contribution avec le gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT la réception du projet d'entente de contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature de l'entente de contribution pour l'amélioration de passage à niveau par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2024-114

Demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Mandat à la firme Le Groupe Conseil Génipur inc. – Services professionnels pour la reconstruction et l'enfouissement de services d'utilités publiques d'un tronçon de la route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur adjoint du Service du génie en date du 2 avril 2024;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-140, adoptée le 3 avril 2023, octroyant le contrat de services professionnels pour la reconstruction et l'enfouissement de services d'utilités publiques d'un tronçon de la route Marie-Victorin à la firme Le Groupe Conseil Génipur inc.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la délégation du dépôt des plans et devis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que ces plans et devis sont requis, afin d'obtenir un permis ou une déclaration de conformité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents D'AUTORISER la firme Le Groupe Conseil Génipur inc. à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, notamment en vertu du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE), dans le cadre du réaménagement du centre-ville.

DE TRANSMETTRE au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le réaménagement du centre-ville.

ADOPTÉE.

2024-115 Adoption – Politique de gestion de la circulation

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 20 mars 2024;

CONSIDÉRANT que cette politique assure un service aux citoyens efficace et met en place un processus objectif et standardisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER la nouvelle Politique de gestion de la circulation qui est annexée à la présente;

DE DIFFUSER la Politique sur les différents médias de la Ville.

ADOPTÉE.

2024-116 Utilisation de la rampe de mise à l'eau pour la saison 2024 Autorisation aux institutions gouvernementales et publiques

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les institutions suivantes à accéder gratuitement à l'aire de mise à l'eau située au parc de la Commune, pour la saison 2024 :

- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts;
- Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Garde côtière canadienne (Pêche et Océans Canada);
- Environnement et Changement climatique Canada.

2024-117 Diffusion de musique francophone lors d'événements et activités municipales

CONSIDÉRANT la politique réglementaire de radiodiffusion du conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (ci-après nommé « CRTC ») qui fixe le pourcentage de diffusion de pièces musicales francophones à 65 %;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'appliquer les mêmes normes pour les activités et événements de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'EXIGER la diffusion de pièces musicales francophones lors d'événements et activités municipales à un taux supérieur aux normes du CRTC de 65 %.

ADOPTÉE.

2024-118 Calendrier des activités des membres du conseil – Avril 2024 Autorisation de dépenses

IL est proposé par monsieur le conseiller Guillaume Fortier APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois d'avril 2024; tel calendrier est annexé aux présentes.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'information concernant le processus d'installation de panneaux sur les bâtiments municipaux;
- Demande d'information concernant l'acquisition et l'installation de tourbe;
- Demande de clarification quant aux divers dépôts lors de séances publiques.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Ľ	ordre	du jo	our	etant (ėpuisė,	monsieur	le	maire	lève	ľassem	blée	à 2	21	h
---	-------	-------	-----	---------	---------	----------	----	-------	------	--------	------	-----	----	---

Le maire,	La directrice ajointe juridiques et greffière	des	Services				
Martin Damphousse	Mylène Rioux, OMA						